



S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Public	Managers, RH, représentants des salariés, chargés de mission Sécurité au travail ou RPS.
Taille du groupe	8 personnes maximum
Pré-requis	Avoir une connaissance de base en prévention des risques professionnels.
Objectifs	Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel. - Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de risques psychosociaux. - Comprendre les liens entre le travail, les risques psychosociaux et leurs effets sur la santé et l'entreprise. – Repérer les différents types d'actions de prévention des risques psychosociaux.
Durée	2 journées de 9h à 17h

Contenu	Connaître les enjeux réglementaires et juridiques Identifier les différentes manifestations de RPS Identifier les facteurs de risques dans l'entreprise Connaître les effets sur la santé et sur l'entreprise Les actions de prévention <ul style="list-style-type: none">▪ Agir sur l'organisation du travail▪ Se protéger individuellement
Pédagogie	Exposé informatif, échanges et exercices, analyses de situation.
Organisation	En interentreprises Animation par une intervenante IPRP, formatrice certifiée en initiation à la prévention des RPS suivant le référentiel INRS
Evaluation	Evaluation à chaud à l'issue de la formation Evaluation des acquis
Documents remis	Attestation de fin de formation Support de formation et bibliographie guides INRS

Lieu de formation	Sur Paris.
Tarif	600 euros
Contact	Tél : 0682678801 - Courriel : contact@evizeoconseil.fr



S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Description du dispositif de formation

Principes généraux du dispositif

Pour répondre à la demande des besoins en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS confie certaines formations à des organismes de formation habilités, dont EVIZEO CONSEIL fait partie. Cette habilitation garantit la qualité de la formation.

Avec ce dispositif, les entreprises sont invitées à développer une culture en prévention des risques professionnels et à former les acteurs de la prévention préalablement dans ce sens.

Objectifs du dispositif

La formation délivrée doit participer au développement de pratiques de prévention des risques psychosociaux.

Conditions de mise en œuvre :

La composition des groupes doit être compatible avec une participation optimale, donc

- ne pas générer de freins et de tensions entre les participants, notamment les tensions qui pourraient résulter de la confrontation de participants proches dans le travail (même entreprise ou même unité de travail), ou avec d'autres qui interviennent sur leur activité (hiérarchique, direction, qualitatifs, acteurs de prévention...).
- Les situations de travail présentées sont choisies en dehors du contexte de travail des participants, pour ne pas induire de mal être pour eux.
- Le volontariat des participants est une condition essentielle de réussite de la formation.
- Le formateur et les participants s'engagent à ne pas répéter à l'extérieur, toutes paroles exprimées par le groupe lors de la formation.
- Les participants sont invités à s'exprimer et leur parole est respectée.
- Dans l'analyse des facteurs de risques psychosociaux, le recentrage sur les activités de travail est systématique. La recherche de responsabilités est exclue.
- Le déroulement de l'action de prévention doit être transparent pour les acteurs de l'entreprise.